LE SYAGE EN ACTION

Rapport d'activité



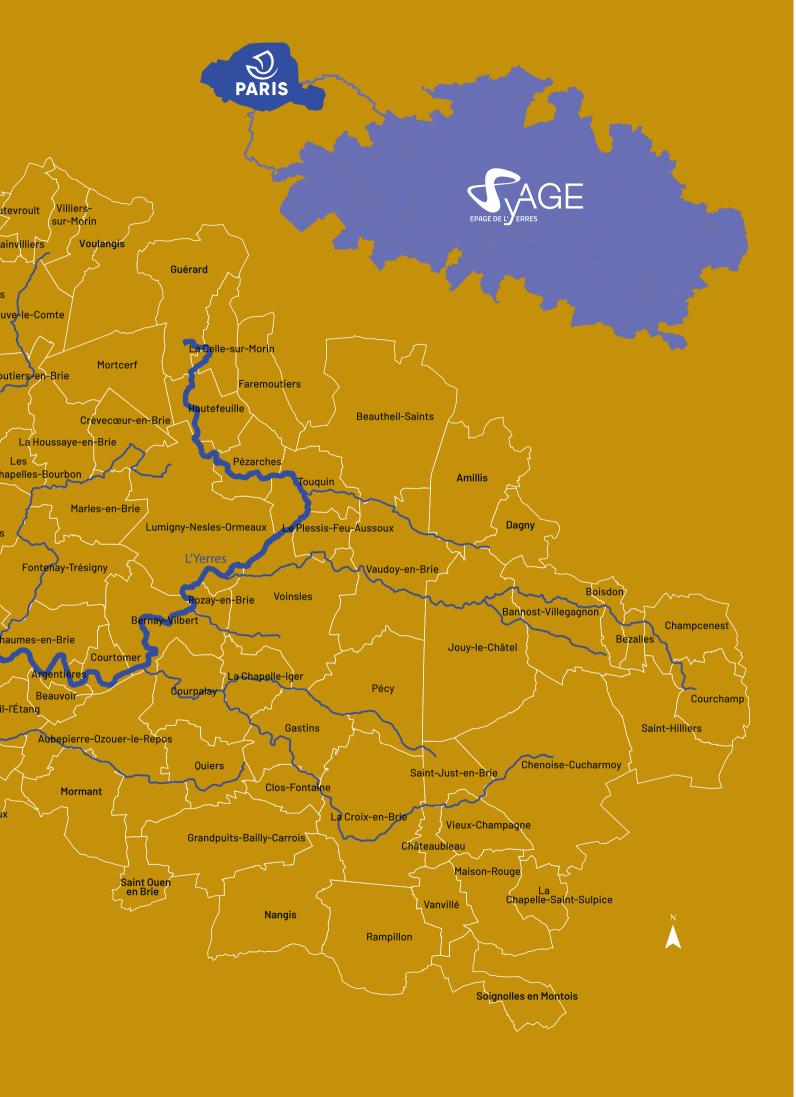


- Communes présentes sur le territoire du SyAGE

 La Seine
- L'Yerres et ses affluents



Le SyAGE est un syndicat mixte composé de 28 communes et de 25 groupements de communes, soit un total de 120 communes, répartis sur 3 départements : Essonne, Seine-et-Marne et Val-de-Marne.







SOMMAIRE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

1

ÉDITO DU PRÉSIDENT P. 8

ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES P. 9

RETOUR SUR 2022 P. 10 LES EAUX USÉES P. 14

Gestion du patrimoine p. 16

Baignade en Seine p. 16

Contrôles de conformité p. 18 2

LES EAUX PLUVIALES P. 24

Techniques alternatives p. 26

Schéma directeur des eaux pluviales p. 26

Interview p. 29 3

RIVIÈRE & BIODIVERSITÉ P. 32

Restauration des cours d'eau et réouverture de ru p. 34

Liaison Verte p. 35

Entretien des cours d'eau p. 36 4

GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS P. 40

Temps Forts p. 42

Nouvelles actions PAPI p. 44

Trois questions à p. 45

SAGE DE L'YERRES P. 48

CONTRAT TERRITOIRE P.50 5

FONCTIONNEMENT ET MOYENS P. 54

Fonctionnement du SyAGE p. 56

Le SyAGE, les moyens humains p. 58

Le SyAGE, les moyens financiers p. 60

L'organigramme du SyAGE p. 62





ÉDITO

Ce rapport d'activité restitue - au travers des riches et divers projets portés en 2022 par le SyAGE-l'action, la détermination et l'ambition de ses équipes.

Ce document se veut cette année moins technique et formel mais plus tourné vers le grand public auquel il rend compte de notre travail. Il met en exergue nos travaux, nos chantiers, nos savoir-faire que vous découvrirez plus en détail au fil des pages autour de nos missions : l'assainissement des eaux usées, la gestion intégrée et durable des eaux pluviales, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI), la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux) de l'Yerres et l'animation du Contrat de territoire Trame Verte et Bleue de l'Yerres. Attentif aux grands dossiers, à l'image des opérations liées à Baignade en Seine pour les JO 2024, la réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Pierre Marin à Vigneux-sur-Seine ou encore le lancement du projet de Zone d'Expansion de Crue à Ozouer-le-Voulgis, le SyAGE est également mobilisé au plus près des territoires et des habitants pour répondre aux enjeux du quotidien liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Notre action s'inscrit dans une démarche partenariale et collective, dans une

Notre action s'inscrit dans une démarche partenariale et collective, dans une logique de confiance, de transparence et de coopération, qui mobilise de nombreux acteurs institutionnels, économiques et associatifs, que je remercie chaleureusement pour leur engagement et leur soutien, ainsi que l'ensemble des agents pour leur implication au quotidien. Elle est essentielle pour une mise en œuvre efficace de nos missions de service public du bassin versant de l'Yerres / Seine, répondre aux enjeux du réchauffement climatique et rendre le territoire plus résilient.

The Property of



Romain COLAS Président du SyAGE

Le rapport d'activité 2022 s'articule autour de cinq thématiques (assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, les rivières et la biodiversité, la prévention des inondations, le SAGE de l'Yerres et le contrat de territoire). Cela s'inscrit dans une démarche, une vision plus collective et transversale.

À l'image des travaux et des missions que le SyAGE exerce au quotidien au service des collectivités territoriales et de leurs habitants, dans une relation de proximité et collaborative avec tous les acteurs concernés par le cycle de l'eau.

L'action, la réactivité et l'expertise du SyAGE sont reconnues depuis de nombreuses années grâce à l'implication et l'investissement au quotidien de nos équipes qui œuvrent efficacement à la protection de la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant Yerres / Seine. Je tiens à les remercier chaleureusement et nous invite à ne pas relâcher nos efforts pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Le SyAGE s'est également adapté en 2022, comme de nombreuses collectivités, à la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui a notamment modifié certaines modalités des contrôles de conformité des installations d'assainissement. Celle-ci a eu un impact sur les eaux pluviales, l'assainissement des eaux usées et la GeMAPI. Comme la nouvelle loi 3 DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration) adoptée définitivement le 9 février 2022, qui a officialisé les contrôles de conformité des eaux pluviales. Elle vise à apporter des réponses concrètes et des outils aux élus pour mettre en œuvre les politiques publiques notamment sur la transition écologique. C'est un objectif à long terme dans lequel le SyAGE et ses équipes s'engagent pleinement et concrètement au quotidien.



Nathalie GUESDON Directrice Générale des Services du SyAGE

RETOUR SUR L'ANNÉE 2022 EN QUELQUES DATES

JANVIER

Un début d'année sous les eaux

Trois petits épisodes de crue ont occasionné plusieurs débordements à l'amont et à l'aval de notre territoire

FÉVRIER

Abattage d'une vingtaine d'arbres dangereux à Crosne

Le SyAGE a procédé à l'abattage d'une vingtaine d'érables, touchés par la maladie de la suie, par mesure de sécurité sur l'île des Prévôts, début février.

MARS

Reconquête du lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine

Une réunion publique sur le projet de restauration et de reconquête de la biodiversité engagé au lac Montalbot, classé Espace Naturel Sensible, a rassemblé un large public, le 11 mars. Le projet qui a fait l'objet d'une convention Nature en ville, dont le SyAGE est signataire, réunit de nombreux partenaires dont le SyAGE au titre de la gestion des eaux pluviales et de la GeMAPI.

Plusieurs inondations sont survenues après les fortes précipitations du 8 avril sur l'Yerres et le Réveillon, dans plusieurs secteurs et à la confluence Yerres Seine à Villeneuve-Saint-Georges ainsi que des débordements dans les réseaux d'assainissement à Vigneux-sur-Seine.



MAI - JUIN

Écopâturage : retour des brebis dans nos espaces naturels

Plusieurs espaces naturels et bassins de rétention du SyAGE ont accueilli les animaux en mai et juin qui vont assurer dans le cadre l'écopâturage afin de valoriser la biodiversité de ces sites.

23 JUIN

Visite de l'opération de renaturation du quartier Blandin à Villeneuve-Saint-Georges

Les différents partenaires du projet ont fait le tour du périmètre de la future phase 2, qui prévoit la renaturation de la haute plaine sur 3,6 hectares.

JUIN - JUILLET

Test d'abaissement du barrage de l'Abbaye à

L'abaissement s'est déroulé du 13 juin au 11 juillet. Il a permis d'observer les zones d'atterrissement (mise hors d'eau de banquettes de vase), les zones de radiers créant des accélérations du cours d'eau ou encore l'état des berges habituellement immergées, afin de déterminer les zones à enjeux qui viendront alimenter l'étude de renaturation du cours d'eau et déterminer notamment les mesures d'accompagnement les plus judicieuses en terme de paysage, d'usage...

AVRIL

Des inondations après le fort épisode pluvieux

JUILLET

Sortie du nouveau guide Escapades

C'est dans un nouveau format que le guide Escapades invite à découvrir les bords de l'Yerres et du Réveillon, de Crosne à Combs-la-Ville et de Yerres à Marolles-en-Brie.

4 JUILLET

Continuité de la Liaison Verte à Villecresnes

Le nouveau cheminement de la Liaison Verte autour de l'étang de Villecresnes, a été inauguré par le maire Patrick Farcy et Romain Colas, le président du SyAGE.



AOÛT

Sécheresse : des mesures de restriction sur le bassin versant de l'Yerres

Plusieurs arrêtés sécheresses ont été pris par les préfectures (91, 94, 77) précisant des mesures de restriction de l'eau sur l'ensemble de notre territoire durant l'été. Le SyAGE a suivi les assecs des cours d'eau sur cet épisode.

SEPTEMBRE

Des travaux de rénovation pour la digue du Gord

La digue qui protège des inondations une quinzaine de maisons situées en rive gauche du ru du Gord, entre Épinay-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine, a fait l'objet de travaux d'entretien pour sa mise en conformité, au mois de septembre.



13 SEPTEMBRE

Signature du Contrat Eau et Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres

Le nouveau contrat de territoire a été signé par l'ensemble des partenaires, le 13 septembre, à Évry-Grégy-sur-Yerres. Il prévoit 157 actions inscrites pour 68 millions d'euros.

15 SEPTEMBRE

Eaux pluviales : le SyAGE développe les techniques alternatives

Face au changement climatique, le SyAGE adapte ainsi ses méthodes, et approfondie l'expertise de ses agents avec l'association ADOPTA, spécialiste de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales, le 15 septembre.

OCTOBRE

Une plateforme d'observation à l'étang de Villecresnes

Le SyAGE a aménagé une plateforme d'observation de 45 m² à l'étang de Villecresnes, en partenariat avec la commune, en octobre. Cet aménagement en bois de chêne va permettre aux promeneurs de découvrir la riche biodiversité présente sur l'étang.

NOVEMBRE

Un exercice de gestion de crise inondation collaboratif

Le SyAGE a organisé un exercice de gestion de crise, avec l'appui d'un prestataire en collaboration avec la préfecture du Valde-Marne, mobilisant de nombreux acteurs institutionnels, le 9 novembre.









LES EAUX USÉES

L'assainissement c'est : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Les eaux usées sont collectées et transportées par le SyAGE vers la station d'épuration de Valenton où elles sont traitées par le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Le réseau EU est géré, entretenu et rénové par le SyAGE. Il effectue le contrôle des installations et du raccordement des particuliers, des immeubles, des professionnels, et des bâtiments publics. Pour financer ces actions, il perçoit une redevance prélevée sur la facture d'eau, des subventions et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif après dépôt de certaines Autorisations d'Urbanisme.

Deux grands axes pour l'assainissement des eaux usées : la gestion du patrimoine et l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux, au travers notamment le projet Baignade en Seine*.

Gestion du patrimoine

TRAVAUX RUES RAVEL, FAURÉ ET BERLIOZ À SANTENY

Démarré en septembre 2021, le chantier a permis de réhabiliter les réseaux eaux usées des rues Ravel, Fauré et Berlioz à Santeny (Val de Marne) mais aussi la reprise du réseau d'eaux pluviales dans une logique de rationalisation des coûts. La reprise et la création des boites de branchements (pour faciliter l'entretien) et des avaloirs ont été également intégrés au projet. Les travaux se sont terminés à la fin du premier semestre 2022. Le coût de l'opération s'est élevé à 2,2 millions d'euros (TTC). Celle-ci a bénéficié d'une aide exceptionnelle s'inscrivant dans le Plan France Relance de 912 000 euros, par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

TRAVAUX RUE PIERRE MARIN À VIGNEUX-SUR-SEINE

La réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Pierre Marin à Vigneux-sur-Seine (Essone) s'est accompagnée du déplacement du poste de refoulement Castin et d'une restructuration des réseaux afin de limiter les difficultés d'exploitation liées à une trop faible pente. Démarrée en mai 2021, la phase 1 s'est terminée au premier trimestre 2022. Le coût de l'opération s'est élevé à 2,6 millions (476 000 € de subventions AESN et CD 91). La phase 2 du projet concernera le remplacement du réseau d'eaux usées sur l'aval de la rue Pierre Marin en 2023.

Baignade en Seine

MISE EN SÉPARATIF RUE EUGÉNIE-LE-GUILLERNIC À VILLENEUVE-LE-ROI

Afin de répondre aux enjeux de Baignade en Seine, la mise en séparatif des rues Eugénie-Le-Guillernic et des Jardins, a été intégrée au plan pluriannuel d'investissement. Cette rue faisant l'objet d'inondations récurrentes, un projet de désimperméabilisation de la voie est prévue en lien avec la commune. L'année a été consacrée à la finalisation des études. Les travaux se dérouleront en 2023.

MISE EN SÉPARATIF RUE PAINVELÉ À VILLENEUVE-LE-ROI

Afin de répondre aux enjeux de Baignade en Seine, les rues du Maréchal-Gallieni, Paul-Doumer et Paul-Painlevé, qui présentent un défaut de séparativité dont les eaux usées sont rejetées dans les eaux pluviales, entraînant une pollution du milieu naturel. Le chantier de cinq mois a démarré en novembre 2022. Coût des travaux : 720 000 € (TTC), subventionnés par l'AESN.



AIDES VERSÉES PAR L'AESN POUR MISES EN CONFORMITÉ 2022

Communes périmètre Baignade en Seine : 150 265,59 €

Autres communes : 19 233,25 €

AIDES VERSÉES PAR LA VILLE DE PARIS POUR MISES EN CONFORMITÉ

Périmètre Baignade en Seine : 50 873,61 €

Total: 220 372,45 € Nombre de dossiers: 41

AMÉNAGEMENTS NEUFS

BILAN 2022	TOTAL	MONTANT TOTAL	RÉCUPÉRATION FCTVA	PART FINANCÉE PAR LE RIVERAIN	PARTICIPATION SYAGE
Autorisation d'urbanisme	1090				
Branchements neufs EU	61	771 517,26 €	126 560,22 €	320 083,53 €	324 873,51 €
Branchements réhabilités EU	32	415 297,89 €	68 125,39 €	347 172,43 €	0€
PFAC	506	2 096 811,81 €			

PFAC

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif est demandée pour chaque Autorisation d'Urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...) qui créée de la surface plancher (sauf cas particulier indiqué dans la délibération du SyAGE) et lorsque la construction est raccordée au réseau d'eaux usées du SyAGE. Les riverains faisant l'économie du coût d'installation d'un Assainissement Non-Collectif, participent de ce fait à l'entretien et à la création de nouveaux réseaux d'eaux usées en s'acquittant de cette participation.

BRANCHEMENTS

La création d'une boîte de branchement d'eaux usées est toujours financée en partie par le SyAGE lorsque la demande fait suite à une autorisation d'urbanisme et qu'aucune boite n'est déjà existante au droit de la parcelle. La création d'une seconde boîte est possible mais sera facturée au coût réel sans participation du SyAGE. La politique du SyAGE visant à réduire le raccordement des eaux pluviales au réseau public, la création des boites de branchements d'eaux pluviales est également facturée au coût réel.

Ci-dessus : Travaux rue Painvelé

Contrôles

1854

827
installations conformes

683
installations non conformes

344 installations mises en conformité

> SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

305 (18 communes)

usagers du SPANC

39 contrôles

31 contrôles non conformes

Chiffres clés domaine public

700 km

112 km

de réseaux de transport intercommunal d'eaux usées

4,79 millions € total dépenses eaux usées

38%

du budget Assainissement Réseau Public dont 82% pour la réhabilitation des réseaux

332

désobstructions (105 sur branchements et 227 sur réseaux)

39,7 km

de linéaire curé (réseau communal)

2,9 km

de linéaire curé (réseau intercommunal)

5,7 km

de curage préparatoire aux ITV (inspection télévisuelle)

Des contrôles de conformité obligatoires pour les installations d'assainissement

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a modifié certaines modalités des contrôles de conformité des installations d'assainissement. Elle prévoit notamment que toutes les copropriétés doivent faire réaliser, de façon obligatoire et à leur frais, un contrôle de conformité de leurs installations d'assainissement des parties communes.

Elle prévoit également les contrôles de conformité obligatoires à l'occasion des ventes immobilières depuis 2022 dans les communes ayant une incidence forte sur la qualité de l'eau pour les épreuves de nage libre et de triathlon en Seine pour les JO de Paris 2024. Les communes concernées, où le SyAGE exerce les compétences assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales sont : Draveil, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Montgeron, Pérignysur-Yerres, Santeny, Valenton, Vigneux-sur-Seine, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges.

Il est important de savoir que les mises en conformité peuvent faire l'objet de subventions importantes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

UN IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT

La loi vise à lutter contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030. Elle permet notamment de lutter contre les pollutions récurrentes et d'améliorer la qualité de l'eau en limitant l'eutrophisation des milieux qui se chargent en nutriment issus des rejets d'eaux usées ou qui sont détruits par des rejets industriels.

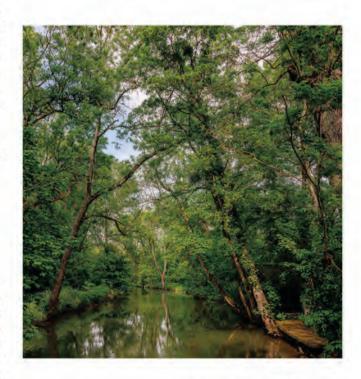
UNE GARANTIE POUR LES ACHETEURS

À l'issue du contrôle de raccordement au réseau public, la commune transmet au syndic de copropriété ou au propriétaire, un document stipulant la conformité de la séparativité des réseaux. Sa durée de validité est de 10 ans si aucune modification des installations n'est effectuée entretemps.

QUEL EST SON IMPACT POUR LE SYAGE?

La loi Climat a eu un impact sur l'assainissement, les eaux pluviales et la GeMAPI.

L'activité du service Contrôles a été fortement impacté en raison d'un doublement du nombre des contrôles de conformité obligatoires, alors que dans le même temps quatre postes n'étaient pas pourvus dans le service.



Ci-contre de gauche à droite : L'Yerres Baignade en Seine

BAIGNADE EN SEINE, C'EST QUOI?

C'est l'organisation des épreuves de natation et de nage libre dans la Seine lors des Jeux Olympiques de Paris en 2024. Et plus largement c'est rendre possible la baignade dans la Seine et la Marne de façon pérenne grâce à une amélioration de la qualité de l'eau.

Afin de rendre possible la baignade, un plan « Qualité de l'eau et baignade » de 1,4 milliard d'euros a été mis en place par l'État.

Le SyAGE contribue à ce projet à plusieurs niveaux : réhabilitation des réseaux, mise en place de zonages eaux pluviales, mise en séparation des réseaux eaux usées et des eaux pluviales de quartiers entiers, la mise en conformité des mauvais raccordements pour réduire les pollutions dans le milieu naturel. Depuis

2019, plus de 6 millions d'euros ont été investis par le SyAGE pour des chantiers contribuant au projet « Baignade en Seine ».

En effet, les problématiques d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ont un impact considérable sur l'environnement et le bon état des eaux. Par exemple, le mauvais raccordement d'un bâtiment ou d'une habitation, pollue de façon continue le milieu naturel et compromet la biodiversité et notre santé. Ainsi, les acteurs franciliens de l'assainissement, dont le SyAGE, ont uni leurs forces dans le cadre de cet ambitieux projet « Baignade en Seine » afin de réduire ces impacts négatifs et accélérer la lutte contre les pollutions.



OBSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT À BRUNOY À CAUSE DE LINGETTES

Les équipes du SyAGE et de son prestataire SUEZ ont été à pied d'œuvre pendant le week-end du Nouvel An après le signalement de refoulement d'eaux usées. La cause ? Deux importantes obstructions essentiellement dues à des lingettes provenant, notamment, des réseaux des communes de Brunoy et Épinay-sous-Sénart.

Mobilisation de plusieurs équipes et de deux camions de pompage, curage d'un important linéaire de réseau, déterrement d'un regard d'accès, installation d'un pompage provisoire, déplacement de plusieurs gabions afin de sécuriser les accès, ramassage des lingettes bouchant l'ouvrage, installation d'une benne pour stocker momentanément lesdites lingettes. Il faut préciser que l'existence d'une crue et d'une météo défavorable ont encore compliqué la tâche des équipes en intervention.

Le recours à des moyens aussi importants aurait facilement pu être évité. En effet, si l'on souhaite utiliser ces lingettes bien pratiques, il faut simplement se rappeler de les jeter, après usage, dans une poubelle et non pas dans les toilettes.

Cet incident n'est malheureusement pas un cas isolé et sur les différentes communes du territoire, ce sont, chaque année, plusieurs dizaines de milliers d'euros qui sont consacrées par le SyAGE à des interventions de cette nature.

Bien évidemment, les lingettes ne sont que la partie émergée de ces obstructions mais tous les déchets solides tels que les cotons tiges, tampons, serviettes périodiques et papiers absorbants, jetés dans les toilettes au lieu d'une poubelle, contribuent à provoquer ce genre d'incident.

Ci-contre de gauche à droite : Obstruction des réseaux La séparativité consiste à séparer les EU et les EP



LA SÉPARATIVITÉ, C'EST QUOI ?

Cela consiste à séparer les eaux usées et les eaux pluviales dans deux réseaux distincts pour limiter la pollution dans le milieu naturel.
Les eaux usées sont collectées par le SyAGE et transportées, via un réseau spécifique, vers l'usine de traitement de Valenton.
Les eaux pluviales sont infiltrées à la parcelle ou acheminées, via un réseau totalement séparé vers le milieu naturel, où elles sont rejetées généralement sans traitement.

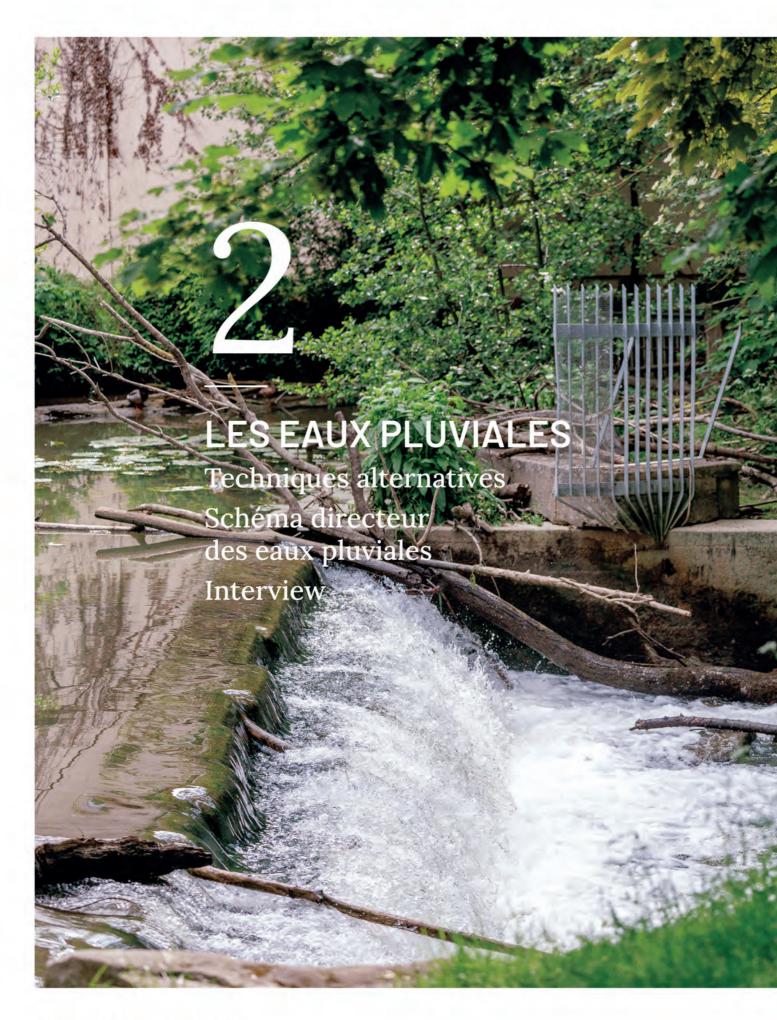
Cette séparativité facilite le traitement des eaux usées en station d'épuration et permet de limiter la mise en charge des réseaux par temps de pluie qui est un facteur de risque important de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel.

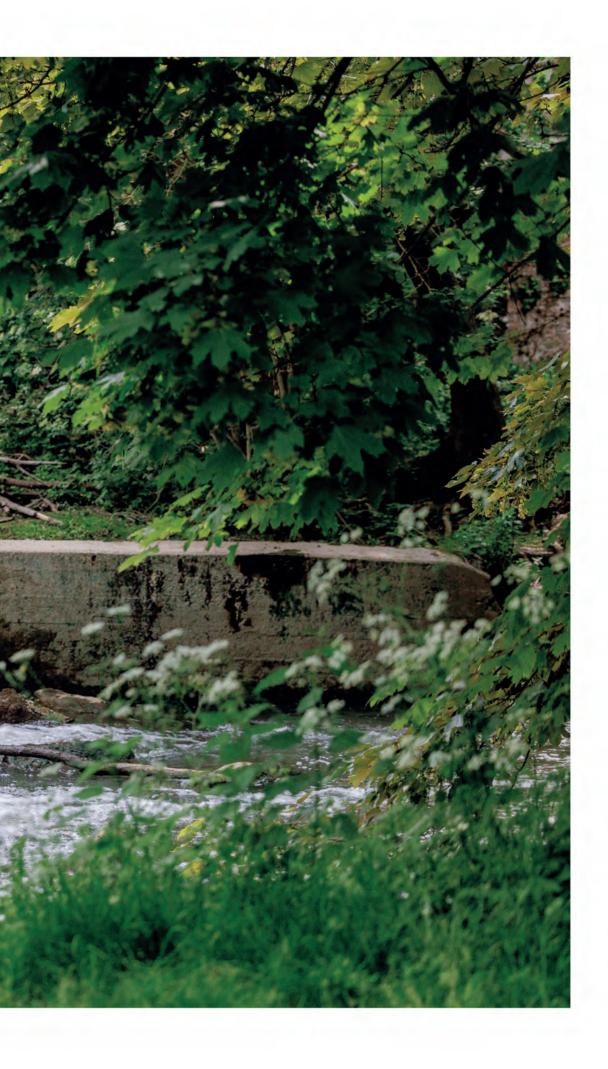
C'est pour cette raison que l'on ne parle plus du « tout à l'égout » sur le territoire du SyAGE, dans lequel les eaux usées sont mélangées avec les eaux pluviales puis transportées vers la station de traitement. Il est donc important de prendre conscience que les déchets (mégots de cigarette, canettes, papiers...) jetés par terre et les eaux de lavage (chantier, lavage de voiture ...) déversées sur la voirie ne regagnent pas le réseau d'eaux usées mais vont se rejeter directement vers le milieu naturel via les réseaux d'eaux pluviales.











2 LES EAUX PLUVIALES

Le SyAGE a la volonté de modifier son approche sur la gestion des eaux pluviales. La tendance n'est plus aux bassins de stockage mais plutôt aux techniques de gestion alternative et la désimperméabilisation.

Le maître mot est de ne pas imperméabiliser la ville, favoriser la recharge de la nappe, ne pas polluer l'eau de pluie en la laissant ruisseler sur les surfaces imperméables et lutter contre les débordements de réseaux.

Cette gestion de l'eau pluviale nécessite un travail de collaboration étroit, et anticipé, entre le SyAGE, les services des collectivités territoriales et les aménageurs. Au niveau des travaux, l'activité s'est concentrée sur l'achèvement des dernières grosses opérations de lutte contre les inondations sur les bassins versants les plus problématiques. Le montant des travaux eaux pluviales est de 7,8 millions d'euros, car le SyAGE a réalisé aussi des travaux de réhabilitation et de reprise du réseau d'eaux pluviales dans des projets de mise en séparatif.

Techniques alternatives

En 2022, trois sessions de formation ont été assurées par ADOPTA, association spécialisée dans la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Grâce à cette formation, les agents s'investissent beaucoup plus dans cette démarche, sensibilisent les communes et prennent en compte cette nouvelle approche dans la résolution de problématiques sur le terrain.

Les travaux de mise en séparatif de la rue Eugénie-le-Guillernic à Villeneuve-le-Roi s'inscrivent dans cette démarche avec une collaboration entre la commune et le SyAGE. En 2022, le SyAGE a réalisé les études pour des travaux prévus en 2023. La commune prendra en charge la désimperméabilisation par le biais d'une convention financière.

Dans le même esprit, le SyAGE a travaillé avec la ville de Montgeron pour la réfection du parking du marché Saint-Hubert en matériaux perméables dans le cadre des travaux du bassin versant des Roches (lancement de la maitrise d'œuvre et des investigations 60 000 €). Fin de la maîtrise d'oeuvre en 2023. Travaux prévus en 2024.

Schéma directeur des eaux pluviales

Le SDEP doit permettre de constituer un véritable outil d'aide à la décision en matière de maîtrise des eaux pluviales tout en répondant aux enjeux d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité des milieux et de gestion patrimoniale. L'étude est estimée à 650 000 €. Elle débutera au dernier trimestre 2023. Un gros travail a été assuré sur la rédaction d'un cahier des charges pour le SDEP. L'objectif est de fournir au SyAGE l'information la plus complète possible, et de donner une vision claire des programmes d'actions et d'investissements hiérarchisés. L'étude sera également un outil indispensable à la réalisation du zonage eaux pluviales sur lequel les communes et le SyAGE pourront s'appuyer, à travers les PLU, afin de promouvoir une gestion plus durable des eaux pluviales.

RÉSEAU PRIVÉ

Le SyAGE est chargé du contrôle de conformité en domaine privé des installations d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Une activité qui s'est accrue du fait de la nouvelle Loi Climat 2021 qui impose ce contrôle pour les copropriétés et lors d'une vente sur certaines communes du territoire.





Ci-contre de gauche à droite : Travaux désimperméabilisation Guide pratique Zéro-Rejet

LOI 3 DS (DÉCENTRALISATION DÉCONCENTRATION SIMPLIFICATION)

Elle vise à apporter des réponses concrètes et des outils aux élus pour mettre en œuvre les politiques publiques notamment sur la transition écologique.

Elle a eu un impact sur l'assainissement, les eaux pluviales et la GeMAPI.

La loi 3DS officialise les contrôles de conformité des eaux pluviales.

Ce contrôle s'effectue à la fois au regard des prescriptions techniques fixées par la collectivité compétente pour réaliser les raccordements des immeubles aux réseaux publics de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

QU'EST-CE QUE LE CONTRÔLE DE LA SÉPARATIVITÉ ?

Le contrôle de la séparativité des réseaux vise à vérifier que les installations d'eaux usées du domaine privé sont bien raccordées sur le réseau d'eaux usées et ne se mélangent pas avec les eaux pluviales. Le contrôle permet également de s'assurer que que les rejets d'eaux pluviales (les gouttières) sont bien gérés à la parcelle pour les nouveaux aménagements selon la règle du « zéro-rejet » ou raccordés au réseau d'eaux pluviales. Si une installation se rejette dans le mauvais réseau, on parle alors d'inversion de branchement, ce qui est considéré comme une non-conformité.

Ces contrôles doivent être réalisés ou mandatés par le SyAGE. La Loi Climat et Résilience de 2021 a modifié certaines modalités des contrôles des installations d'assainissement (voir encadré).

BRANCHEMENTS EAUX PLUVIALES

Le règlement du SyAGE met en avant l'application du zéro-rejet (la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales) et c'est pour cela que la réalisation de branchements d'eaux pluviales est très faible. Ces demandes de branchement doivent être accompagnées d'une dérogation au « zéro-rejet » et sont entièrement à la charge de l'aménageur.

Autorisation d'urbanisme : 1090 en 2022. Les branchements neufs EU : 10 190.9 2€

(récupération FCTVA : 1440,48 €, part financée par le

riverain : 8 781, 27 €)

QU'EST-CE QUE LE « ZÉRO REJET »?

C'est l'ensemble des pratiques et solutions techniques qui consiste à traiter l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe, plutôt que de la laisser ruisseler jusqu'à des canalisations qui la transporteront vers les cours d'eau. L'objectif est de résorber le ruissellement, réalimenter les nappes phréatiques, réduire les débordements de réseaux. Pour y parvenir, il existe trois grandes familles de techniques : stockage, infiltration et désimperméabilisation. Le SyAGE a adopté le principe du « zéro rejet » dans son règlement d'assainissement en 2013.



617 km de réseaux d'eaux pluviales

17,18 millions €

9,25 millions €
Dépenses d'investissement
Eaux Pluviales

Chiffres clés réseaux publics

7,82 millions € dépenses totales eaux pluviales

62%

du budget soit
5,3 millions d'euros
(dont 80%
pour la réhabilitation
des réseaux)
consacrés aux opérations
de lutte contre les inondations

107

signalements entrainant des visites de terrain suite à des orages estivaux



Ci-dessus : Exemple de travaux de désimperméabilisation

LA DÉSIMPERMÉABILISATION, C'EST QUOI?

Il s'agit de lutter contre la bétonisation des sols afin que ceux-ci retrouvent leur rôle naturel d'éponge. Cela consiste à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces qui laissent l'eau s'infiltrer.

QUELS AVANTAGES?

- Réduction de la pollution : l'eau de pluie qui ruissèle sur les surfaces imperméables se charge en polluant avant de regagner le réseau et se déverser dans le milieu naturel. Grâce aux surfaces perméables, l'eau de pluie s'infiltre au plus près de l'endroit où elle tombe.
- Réduction des débordements : on collecte moins d'eau de pluie dans les réseaux et cela réduit donc les débordements quand il pleut. On limite ainsi le ruissellement et le déversement des polluants vers les cours d'eau
- Réalisation d'économies : on gère l'eau en surface avec des ouvrages moins profonds et moins coûteux en investissement et en entretien. On réduit la taille des ouvrages d'assainissement.

 Adaptation au changement climatique : on favorise le cycle de l'eau en rechargeant notamment les nappes en laissant s'infiltrer l'eau de pluie, on favorise la biodiversité, on réduit les îlots de chaleur, on améliore le cadre de vie

Quelques exemples : places de stationnement enherbées, noues, chaussées drainantes ...

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ASSAINISSEMENT : Les contrôles de conformité



1er JANVIER 2022

Contrôle obligatoire lors des ventes sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine



Contrôle obligatoire à la demande des copropriétés sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine 1er JUILLET 2022





Contrôle obligatoire à la demande des copropriétés sur le territoire national

INTERVIEW D'ELIA DESMOTS

Pourquoi est-il essentiel de recourir une gestion durable et intégrée des eaux pluviales ?

La gestion durable et intégrée permet de lutter contre les inondations, de maîtriser les couts, d'améliorer la qualité des rivières, de réintroduire la nature en ville et d'adapter le territoire au changement climatique. Cinq raisons essentielles de recourir à cette gestion. Mais c'est aussi une question de philosophie.

Qu'entendez-vous par là?

Depuis les politiques hygiénistes du XIXº siècle, l'eau de pluie est considérée comme un déchet qu'il faut enfouir sous terre et faire disparaître. Il s'agit donc de changer de paradigme, de philosophie et de considérer les eaux pluviales non plus comme un déchet mais comme une richesse et une ressource, les infiltrer au plus près d'où elles tombent pour réhydrater les sols. Si l'infiltration est partielle, il est nécessaire de retenir l'excédent et le rejeter à débit limité.

Quelles solutions alternatives préconisez-vous ?

L'objectif est d'être le plus proche du grand cycle naturel de l'eau. La gestion durable et intégrée des eaux pluviales s'articule autour de quatre grands principes : il ne faut pas concentrer les eaux pluviales, ne pas les faire ruisseler, aménager et réaménager sans imperméabiliser les sols et donner plusieurs fonctions à un même espace. Les enjeux de l'assainissement ont beaucoup évolué ces dernières années et intègrent de plus en plus la question du changement climatique. L'emploi de solutions fondées davantage sur la



ELIA DESMOTS animatrice eaux pluviales L'ADOPTA

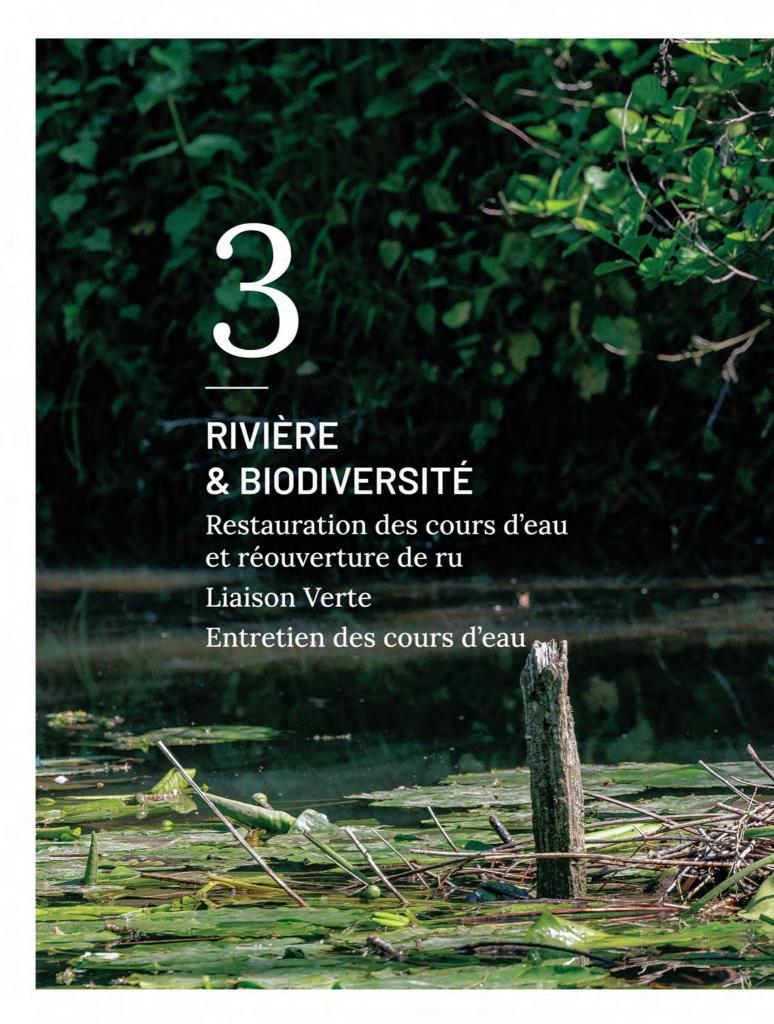
nature est devenue une thématique prioritaire, largement portée par les financeurs.

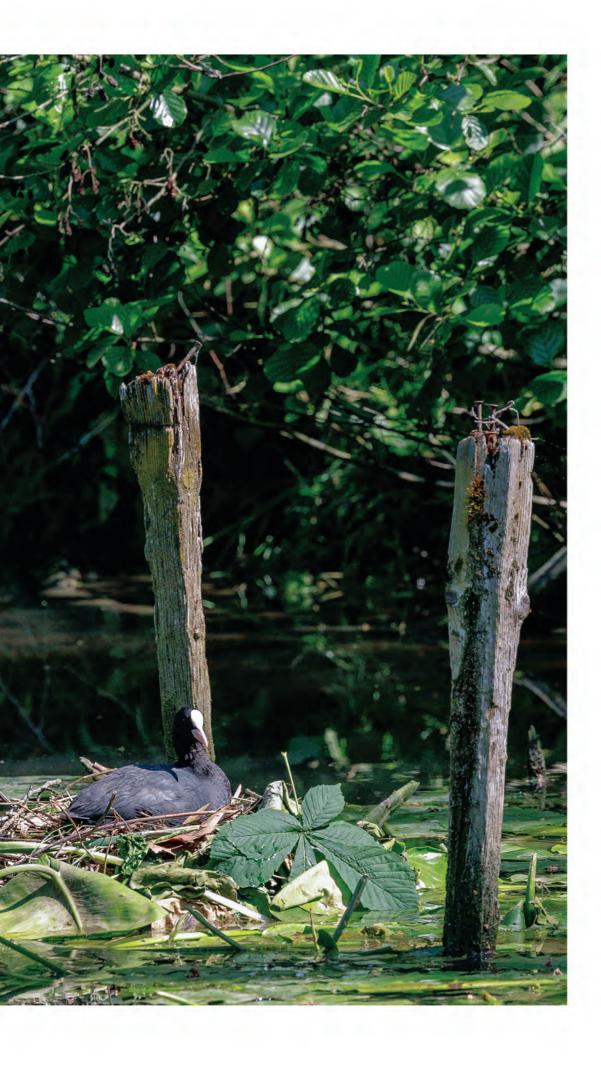
Pouvez-vous nous donner quelques exemples de techniques alternatives?

De nombreuses techniques peuvent être combinées et mises en œuvre tant en domaine public que privé pour des projets de différentes envergures. Il existe trois types de techniques qui permettent d'assurer l'hydratation des sols, la recharge des nappes phréatiques (si infiltration) et la diminution des rejets (volumes, débits, pollutions) vers le milieu naturel. Des solutions fondées sur la nature : noues d'infiltration, jardins de pluie, toitures végétalisées... Des revêtements perméables : dalles pavées, dalles engazonées, mélanges terre pierre, enrobés poreux... Mais aussi les ouvrages enterrés comme la chaussée à structure réservoir, bassin enterré ou tranchée d'infiltration.









3 RIVIÈRE & BIODIVERSITÉ

L'objectif est de permettre un impact positif pour la dynamique de la rivière.

Restauration des cours d'eau et réouverture de ru

TEST D'ABAISSEMENT DU BARRAGE DE L'ABBAYE

Le SYAGE s'est engagé dans la restauration du cours d'eau de l'Yerres, entre le barrage de l'Abbaye (Yerres) et le pont Perronet (Brunoy) incluant l'aménagement des ouvrages du barrage de l'Abbaye. L'objectif est, à terme, de permettre un impact positif pour la dynamique de la rivière et donc pour la faune aquatique ainsi que pour la qualité de l'eau et le dévasement naturel du lit.

La notion de renaturation des cours d'eau s'entend par la restauration hydromorphologique des rivières. Elle est apparue lors de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 qui fixe, pour les cours d'eau, un objectif de non-dégradation et d'atteinte du bon état des cours d'eau fixé à 2027 pour l'Yerres.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité engagée sur ce tronçon de rivière qui a pour but d'étudier le retour à un fonctionnement plus naturel de la rivière, un test d'abaissement a été réalisé afin d'alimenter cette étude. L'objectif de ce test était d'apprécier la physionomie future du cours d'eau pour proposer les aménagements les plus adaptés.

Ce test a démarré le 13 juin et s'est étalé sur 6 semaines. Ce délai était nécessaire pour le déroulé de l'opération comprenant l'abaissement progressif de l'ouvrage, l'observation de la rivière en situation de basses eaux et la remontée du clapet de l'ouvrage.

Il a été l'occasion de réunir, le 7 juillet, l'ensemble des acteurs autour d'une visite de terrain qui a permis à chacun d'exprimer son point de vue, notamment sur les aspects paysagers de l'abaissement.

RU DE LA NAVETTE

Ce projet concerne la réouverture du ru de la Navette et la restauration de la fonctionnalité de la zone humide de la plaine de Chalandray. Les grandes lignes du projet consistent à rétablir les fonctionnalités hydrauliques des rus et fossés, remettre le ru de la Navette à ciel ouvert et redéfinir son tracé en fond de vallée, favoriser la restauration de la naturalité de son lit, restaurer les milieux naturels de la trame verte et bleue, augmenter la diversité/variété de milieux humides (mares, dépressions...).

2022 a vu la finalisation de l'étude et sa présentation en réunion publique le 23 novembre. Le dossier d'autorisation environnementale a, quant à lui, été déposé pour instruction auprès des services de l'État, étape préalable indispensable à la réalisation des travaux qui sont prévus à l'été 2023. Pour information, l'arrêté d'autorisation a été réceptionné à la date du 24 février 2023.





RENATURATION DE LA ZONE HUMIDE DU QUARTIER DU BLANDIN À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Principalement dédiés à la restauration des milieux humides et à la renaturation de la quasi-totalité des berges de l'Yerres, les grands objectifs du projet de restauration du quartier du Blandin sont : la démolition des ouvrages encore en place, la restauration des zones humides et des zones d'expansion de crue en connexion avec le lit majeur de l'Yerres, la restauration des berges naturelles, la restauration d'une diversité de milieux naturels, la réouverture du ru d'Oly dans sa partie aval, l'aménagement de cheminements et d'accès au cours d'eau.

Afin de mener à bien ce projet qui se déroulera sur une dizaine d'années et sera réalisé en plusieurs phases de travaux, une maîtrise d'œuvre a été lancée et attribuée en novembre 2022. Elle reprendra les grandes lignes du projet tracées dans le cadre de l'étude préliminaire réalisée pour le compte de l'EPA ORSA.

SUPPRESSION D'ATTERRISSEMENT SUR L'YERRES À TOUOUIN

Une arche du pont de la rue de la Fontaine la Reine à Touquin sur l'Yerres était obstruée, réduisant de moitié le lit de la rivière au niveau de cet ouvrage. Cet atterrissement, ainsi qu'une réduction du lit de la rivière en amont et en aval direct du pont provoquait une montée des eaux et des inondations locales annuelles dans une propriété privée. À deux reprises, des crues ont gravement endommagé la fosse septique de la parcelle privée, provoquant son débordement dans la rivière. Avec l'accord de la police de l'eau, conformément à l'article R 214-44 permettant des travaux d'urgence, le SyAGE a été autorisé à procéder à la suppression de cet atterrissement sous l'arche obstruée ainsi qu'à un léger élargissement du lit de la rivière afin de restaurer une circulation suffisante de l'eau. Un renforcement de la berge à l'aide de techniques de génie végétal est également prévu sur le site en 2023.

Liaison Verte

Débuté en 1997, l'aménagement des berges de l'Yerres et du Réveillon piloté par le SyAGE est désormais presque achevé.

Avec ses 40 km de sentiers de promenade, la Liaison Verte permet d'arpenter les nombreux chemins aménagés au fil des ans, entre Crosne et Varenne-Jarcy, tout en découvrant le riche patrimoine naturel et historique qu'offre la vallée de l'Yerres.

4 OPÉRATIONS PRINCIPALES EN 2022 :

- Création d'un nouveau chemin sur l'étang de Villecresnes : 52 900 € (TTC)
- Réfection de la passerelle de l'île des Prévôts à Crosne : 25 400 € (TTC)
- Création de l'observatoire de l'étang de Villecresnes : 47 000 € (TTC)
- Réfection platelage Chalandray à Yerres : 40 782 €

Chiffres

Entretien préventif des cours d'eau au titre de la DIG pour 2022 en Seine-et-Marne : 57,1 km linéaire entretenu sur les affluents pour un coût de

200 000 € ттс

Restauration de continuité écologique : suppression d'un franchissement agricole à Vieux-Champagne pour un coût de

34 000 € ттс

Équipe rivière

19

arbres retirés de l'Yerres et du Réveillon

3,160 t

de déchets anthropiques

1,780 t

1,7 t 26 t 10 t bois / billes souches / fûts métal

Campagne entretien (Yerres / Réveillon)

1,580 t

de déchets verts traités

8 km

de cours d'eau entretenus

36

tailles et mises en sécurité de sujets dangereux

arbres sortis de l'eau

Entretien des cours d'eau

OPÉRATION D'ENTRETIEN SUR L'YERRES DANS LE CADRE DE LA DIG (DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)

La campagne d'entretien de l'Yerres 2022, réalisée sous couvert de la DIG 2021-2023, a eu lieu du 18 octobre 2022 au 28 novembre 2022, sur un linéaire d'environ 8 km, de Soignolles-en-Brie à Brie-Comte-Robert. L'entreprise Téridéal a effectué des travaux pour une somme de 114 371 €, qui correspondent : à la mobilisation d'une équipe de chantier durant 6 semaines, la taille de 171 arbres têtards qui ont occasionné environ 74 tonnes de broyage de branchages, ainsi que l'évacuation de 34 tonnes d'embâcles.

Autres opérations

ZONE NATURA 2000

Des démarches ont été effectuées durant l'année 2022, conjointement avec le service chargé d'instruction Natura 2000 et biodiversité de la Direction Département du Travail (DDT), en vue de proposer la candidature du SyAGE en tant que structure porteuse et animatrice du site Natura 2000 « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie ».

Dans cette perspective, un travail conjoint a permis d'aboutir à la composition d'un nouveau Comité de pilotage pour le site Natura 2000, le 1er juin 2022. Il est composé des représentants de l'État, de ses services déconcentrés et des offices et établissements publics, des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des représentants des propriétaires et exploitants de bien ruraux et des organismes consulaires, ainsi que des représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme.

Le SyAGE a officiellement déposé sa candidature pour devenir structure porteuse et animatrice du site Natura 2000 « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie », le 4 octobre 2022. Le syndicat est dans l'attente de l'organisation du comité de pilotage qui sera piloté par les services du conseil régional d'Ile de France (un changement de compétences concernant Natura 2000 ayant eu lieu le 1er janvier 2023).

TRAVAUX POUR LIMITER LE RUISSELLEMENT AU BOIS PRIE DIEU À VILLECRESNES

Chantier réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence des Espaces Verts (AEV) et financé par le SyAGE. Travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA. Le chantier comprenait plusieurs étapes :

Création de 13 petits fossés mesurant entre 5 et 10 m de long pour 0,3m de profondeur dans le boisement à l'origine des ruissellements. À cela s'ajoute la disposition de 9 fûts de châtaigniers abattus sur place et positionnés afin de ralentir les ruissellements d'eaux pluviales et de stopper les coulées de boue.

Réouverture de 95ml d'un ancien fossé dans le bois appartenant à l'AEV et la création de 200m de fossé le long des habitations. La création de ces fossés permettra de capter les eaux pluviales provenant de l'espace boisé. Création de 140 ml de cheminement en grave calcaire.

Coût de l'opération : 60 000 € TTC



Ci-dessus : Un chemin en grave calcaire a êté réalisé dans le bois Prie Dieu



Ci-contre de haut en bas : Coupe têtard d'un saule Reméandrage de l'Yerres à Evry-Grégy-sur-Yerres

LA RENATURATION DES RIVIÈRES, C'EST 0U01?

Cela consiste à redonner aux cours d'eau un fonctionnement et un aspect proche de leur état naturel d'origine afin de retrouver, notamment, des conditions d'habitat favorables, une faune et une flore diversifiées. L'objectif est de favoriser la biodiversité et la circulation des poissons ainsi que le transfert des sédiments. Cela passe parfois par l'aménagement, voire la suppression totale ou partielle, des obstacles posés en travers de la rivière.

LA TAILLE TÊTARD, C'EST QUOI?

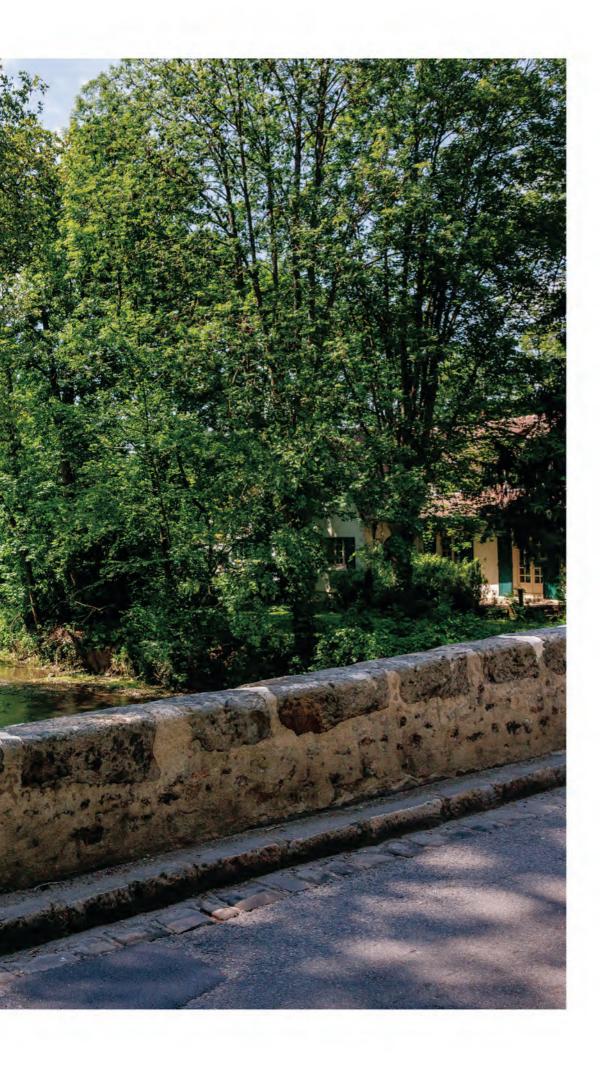
L'arbre têtard (saule, peuplier...),
qui fait penser à une larve, est facilement
reconnaissable, notamment le long de
la rivière. C'est un arbre au tronc court
surmonté d'une tête et d'une couronne de
branches. On parle également d'une taille
en têtard ou en trogne. C'est une coupe
effectuée régulièrement pour favoriser
le développement des repousses.
Cette taille existe depuis plusieurs siècles.
Autrefois, le bois était récupéré pour
chauffer, cuisiner ou il était aussi utilisé
pour la vannerie, la verrerie
ou la métallurgie.











GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Agir, prévenir et sensibiliser face au risque inondation. Le SyAGE assure la gestion hydraulique de la rivière avec la régulation du cours d'eau, la prévention du risque à l'aide des outils de mesure installés sur tout le linéaire de la rivière, la concertation et l'échange autour de cette problématique avec les différents partenaires (collectivités territoriales, communes, associations, services de secours...) et assure également l'information à destination des populations au travers du Siryac et des supports de communication dédiés (site internet, numéro vert, supports imprimés...). Le SyAGE met en œuvre le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)* de l'Yerres.

Temps forts 2022

SIMULATION DE CRISE INONDATION

Le 9 novembre 2022, le SyAGE et la préfecture du Valde-Marne ont co-organisé, avec l'appui du prestataire EXAMO, un exercice de gestion de crise inondation en lien avec de nombreux partenaires (communes, Etat, gestionnaires de réseaux, pompiers, forces de maintien de l'ordre). Le scénario, centré sur la confluence Yerres-Seine, impliquait une crue cinquantennale (ayant une chance sur 50 de se produire chaque année) de la Seine et a permis de simuler les actions de coordination à mettre en œuvre notamment en cas de défaillance des systèmes de protection du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges. Pour le SyAGE, cet exercice a été l'occasion de tester de nouveaux outils notamment cartographiques et une nouvelle configuration du PC de crise.



ÉTUDES ET DÉBUT DES TRAVAUX DIGUE FOSSE AUX CARPES

Suite à la reprise en gestion de la digue de la Fosse aux Carpes (Draveil) dans le cadre de la compétence GEMAPI, une expertise dite « étude de dangers » a révélé que la dique présentait un état dégradé et un risque de déstabilisation pour les crues de Seine de faible intensité. Des travaux de renforcement de l'étanchéité de la digue permettant de garantir la sécurité des 1700 habitants et des biens situés dans la zone protégée de 33 ha environ ont été préconisés. Le principe de ces travaux est d'abaisser le niveau de la crête de dique afin de contribuer à sa stabilisation et de permettre le passage des engins de chantier puis de réaliser un écran étanche de pieux de 11 mètres de profondeur environ, et enfin de garantir la stabilité des talus par un reprofilage et la mise en place d'une « cotte de maille » de pierres. Ces travaux se réalisant dans un site sensible du point de vue environnemental, plusieurs mesures visant à réduire les conséquences du chantier sur la faune et la flore ont été préconisées, par exemple l'adaptation des périodes de chantier en fonction des périodes de reproduction de la faune, le déplacement temporaire d'espèces végétales protégées et la mise en place d'un barrage flottant évitant la pollution du plan d'eau. Une réunion publique visant à présenter les conclusions de ces études et la teneur des travaux s'est tenue le 18 octobre 2022 à Draveil.

Coût des études : 45 900 € HT Coût des travaux : 2.5 M € HT

QUELQUES CHIFFRES

Dépenses de maintenance des ouvrages hydrauliques (digues et barrages)
294 253.87 € HT

Dépenses d'investissement sur les ouvrages hydrauliques (digues et barrages)
91 690.10 € HT

Nombre d'avis d'urbanisme rendus sur la problématique inondation 8 avis

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA DIGUE DU GORD

La digue du Gord protège une quinzaine de pavillons des crues de l'Yerres sur la commune d'Épinay-sous-Sénart. Construite en 2002, elle présentait des défauts tels que des joints endommagés et des fissures qui ont été réparés. Par ailleurs, un diagnostic des palplanches constitutives de la digue en profondeur devait être mené afin de caractériser leur stabilité et leur niveau de corrosion. La réalisation d'essais d'épaisseur a nécessité la réalisation de 3 puits de fouilles de 3 mètres de profondeur et a mis en évidence des résultats conformes à l'âge de l'ouvrage.

Coût du chantier : 125 422 € HT



CONSTITUTION DU RÉSEAU SENTINELLES

Afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des affluents de l'Yerres en Seine-et-Marne, le SyAGE a lancé une démarche de collaboration avec du personnel communal bénévole pour être averti en temps réel du déroulement des crues sur les secteurs les plus urbanisés. Huit personnes se sont portées volontaires pour faire partie de ce réseau. En parallèle, certaines communes ont été rencontrées afin de collecter des informations (témoignages, photos et hauteurs d'eau) permettant d'étayer les études hydrauliques programmées en 2023 visant à définir les zones inondées lors de la crue de 2016 sur certains affluents de l'Yerres en Seine-et-Marne.

ZEC DU BOIS DE ROSAY (OZOUER-LE-VOULGIS)

Comme annoncé lors du comité de pilotage du PAPI le 16 juin 2021, le projet d'aménagement d'une zone d'expansion des crues au Bois de Rosay sur les communes d'Ozouer-le-Voulgis, Solers et Yèbles en Seine-et-Marne, visant à réduire les dommages de 30 à 50% sur les guartiers vulnérables aux inondations de l'aval de l'Yerres (1700 habitants, 400 logements concernés) fait l'objet d'une démarche de concertation avec les acteurs agricoles et forestiers du secteur. Cette démarche de concertation s'est traduite par des rencontres entre le prestataire du SvAGE et les acteurs institutionnels partenaires de la démarche, dans le but d'élaborer un dispositif de concertation adapté. Elle s'est également traduite par la tenue d'une réunion publique le 20 septembre 2022 à destination des propriétaires et exploitants du secteur. Elle visait à présenter les résultats des études préliminaires ayant conclu à l'opportunité de cet aménagement. Cette information a été complétée par une plaquette de présentation et à l'alimentation d'une rubrique sur le site Internet du SyAGE. Des conventions de partenariat avec la Chambre d'agricultre régionale d'Île-de-France ainsi qu'avec l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine-Grand-Lacs, partenaire technique et financier, ont été conclues.

Coûts estimatifs des travaux (horizon 2025) : 2.1 M€ HT





Ci-contre : Confortement de la digue de la Gord

Prévention des inondations : de nouvelles actions intégrées au PAPI de l'Yerres

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres, porté par le SyAGE, a fait l'objet d'un avenant.

Il fait suite à la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres en 2020 et à une concertation auprès des collectivités adhérentes et des communes.

POURQUOI UN AVENANT AU PROGRAMME INITIAL DU PAPI LABELLISÉ EN 2018 ?

Cela permet:

- L'adhésion au programme de nouveaux maîtres d'ouvrage (communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et commune de Soignolles-en-Brie) et d'un nouveau co-financeur (AESN);
- L'intégration de nouvelles actions (9 actions ajoutées), notamment sur la réduction de l'aléa inondation sur les communes de Villecresnes et Varennes-Jarcy;
- Les travaux de la ZEC d'Armainvilliers (2 réouvertures de ru)
- L'augmentation de l'enveloppe financière de 58,25 %, le coût total pour les nouvelles actions ajoutées aux actions labellisées en 2018 est de 3,4 millions € HT.
- La prolongation de la durée de vie du programme d'un an, la portant au 31 décembre 2024.

EN QUOI CONSISTE UN PAPI?

Porté par le SyAGE avec le soutien des services de l'État et des Conseils départementaux, il s'agit d'un contrat qui fédère les initiatives des collectivités locales en permettant aux maîtres d'ouvrage de pouvoir bénéficier d'aides financières pour engager des opérations répondant à la prévention du risque. Le PAPI permet de travailler sur l'ensemble des sujets liés aux inondations suivant 7 axes :

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISOUE

Exemples d'actions : pose d'un totem pédagogique, pose de repères de crues, évènement de sensibilisation au risque

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Exemple : pose de règles limnimétriques

AXE 3: ALERTE ET GESTION DE CRISE

Exemples d'actions : plan de continuité d'activité (PCA), plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

AXE 4 : INTÉGRATION DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Exemples d'actions : intégration de dispositions spécifiques au risque d'inondation dans les documents d'urbanisme, études visant à mieux intégrer le risque inondation dans les projets urbains

AXE 5 : ACTION DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Exemples d'actions : diagnostics de vulnérabilité et travaux sur le bâti pour un quartier vulnérable, études sur la vulnérabilité des réseaux d'assainissement

AXE 6: RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Exemples d'actions : études et travaux de Zones d'Expansion de Crues (ZEC)

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Exemples d'actions : régularisation administrative et travaux sur des ouvrages hydrauliques

TROIS QUESTIONS À RIAD BECHAR

L'instrumentation du bassin versant de l'Yerres se poursuit ?

Riad Bechar: L'objectif est de créer 16 nouvelles stations hydrométriques (8 sur l'Yerres et 8 sur ses affluents). Celles-ci seront reliées au service Télégestion du SyAGE pour mesurer en continu les débits et enregistrer les données obtenues. La télégestion informe en temps réel d'éventuels pannes ou anomalies et des dépassements de seuils sur plus de 100 ouvrages, rivière et assainissement du SyAGE. Ces stations hydrométriques représentent un investissement conséquent. Elles sont financées à 50 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), 20% par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, 20% par le SyAGE et 10 % par le Conseil départemental de l'Essonne.

C'est un travail de longue haleine?

Riad Bechar: Oui. L'installation des sondes nécessite l'autorisation de la commune, de l'Office National des Forêts, des Départements concernés et de l'Agence des Routes Principales, mais aussi la signature d'une convention avec la commune pour la mise à disposition de l'emplacement des sondes s'inscrivant dans une action d'intérêt général. Tout cela prend du temps. Outre les stations hydrométriques, l'installation de sondes piézométriques pour mesurer le niveau de la nappe phréatique et calculer la saturation des sols et de nouveaux pluviomètres, s'inscrivent dans une démarche globale de développement de la supervision (télégestion et métrologie) initiée par le SyAGE depuis une dizaine d'années afin de collecter le maximum de données pour aboutir à un système expert de télégestion qui permettra de connaître les zones inondées de notre bassin versant en temps réel. C'est une vision à long terme et une approche globale qui vient en complément de notre travail de maintenance et de critique des données.



RIAD BECHAR chef du service Télégestion

Le système de supervision s'est beaucoup amélioré depuis une dizaine d'années ?

Riad Bechar: Depuis 2013, cela s'est matérialisé par l'acquisition de nouvelles données (déploiement de nouvelles sondes piézométriques et radar, pluviomètres, images radar, cartographie...), mais aussi de nouveaux automates. La télégestion ne se limite pas à la rivière, mais fournit aussi des données essentielles pour le réseau d'assainissement. La marge de manœuvre est large. L'installation d'un système VPN (accès sécurisé) en 2020 a constitué une étape supplémentaire. Cela permet une communication en temps réel, de sécuriser le système, de gagner en réactivité et de réduire les coûts. Car il n'y a pas de surconsommation avec les datas. C'est un gros travail informatique. L'objectif est de collecter le maximum de données pour mettre en place un système expert de supervision sur l'ensemble du bassin versant. Après un an de mesures, un modèle hydraulique sera élaboré pour mettre en place un système d'alerte pour la prévention des crues sur l'ensemble du bassin versant Yerres / Seine (le SIRYAC ne concerne actuellement que l'aval du territoire).

« Un système d'alerte pour la prévention des crues sur l'ensemble du bassin versant »

PAPI de l'Yerres (2018-2023)

27 actions inscrites

 $23_{\text{de budget}}$

Avenant

g actions supplémentaires inscrites

+ 3,4 millions prolongation d'un an (2018-2024)





SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'YERRES

SAGE de l'Yerres : les quatre temps forts de l'année

RÉVISION DU SAGE DE L'YERRES : BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 19 janvier, les élus ont pris connaissance du bilan de la concertation préalable du public de la révision du SAGE de l'Yerres, rédigé par le garant de la Commission Nationale du Débat public (CNDP). La révision participative a été établie en concertation avec les acteurs du territoire. La vision prospective a pris en compte l'enjeu d'adaptation au changement climatique. Le SAGE révisé ira plus loin et visera une gouvernance renforcée de l'environnement et à une mise en place d'une stratégie foncière pour maîtriser les usages des sols sur les zones d'actions prioritaires.

OBJECTIFS 2027

La CLE a validé le principe de la stratégie du SAGE détaillée dans la note « Objectifs 2027 », ainsi que la stratégie foncière du SAGE. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie 2022-2027 a été également approuvé le 23 mars. La révision du SAGE de l'Yerres intégrera les prérogatives du SDAGE Seine Normandie, qui est sa déclinaison à l'échelle locale.

TROIS ATELIERS DE RÉDACTION

Les ateliers de rédaction pour la révision du SAGE ont réuni des membres de la CLE et des partenaires techniques du SyAGE du 15 au 17 juin. Les objectifs principaux étaient d'identifier l'ensemble des actions

et mesures à intégrer au SAGE en lien avec la stratégie validée « Objectifs 2027 » et de préfigurer les zones d'action prioritaires au sein des secteurs stratégiques pré-identifiés.

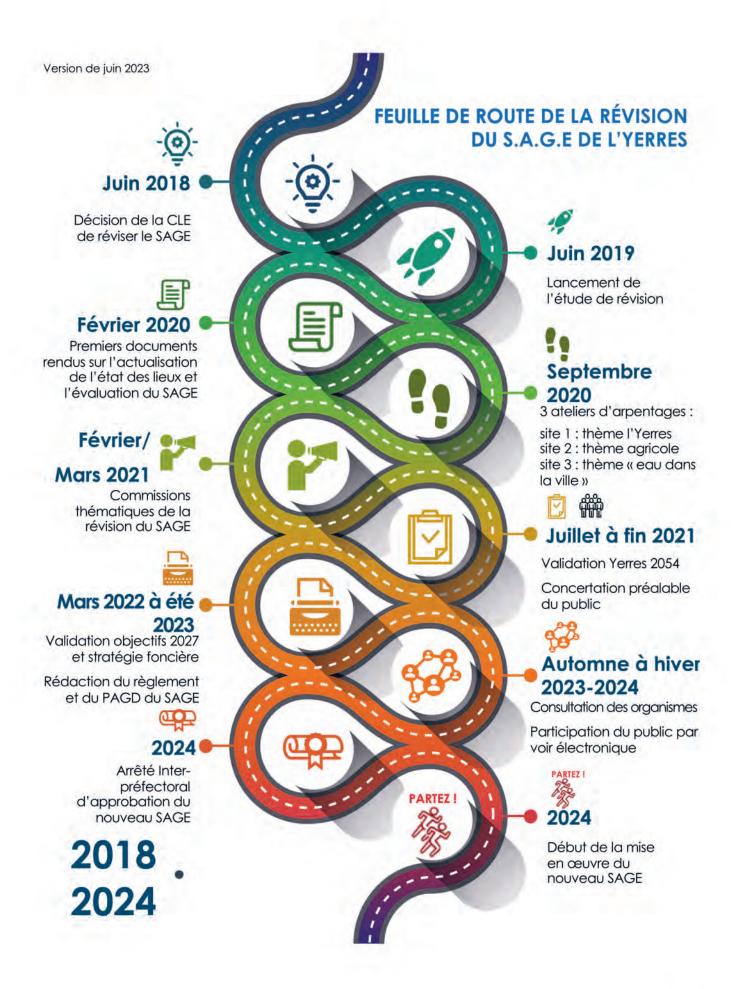
Les propositions et les remarques des participants ont été recueillies dans un document de synthèse qui a été présenté au bureau de la CLE au mois de septembre.

PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DE LA CLE

Autre temps fort de l'année pour le SAGE de l'Yerres ; la procédure de renouvellement de la composition de la CLE du SAGE de l'Yerres. Elle a été lancée à partir de l'été et la fin de la validité de la composition de la CLE, datant de 2016. Le nouveau bureau de la CLE a été installé le 10 mars 2023. Le président Guy Geoffroy a été réélu ainsi que les trois vice-présidents : Guy Usseglio-Viretta, Marc Cuypers et Jean-Marc Chanussot.







La CLE a rendu des avis

7
documents d'urbanisme

29 demandes de permis de construire

dossiers Loi sur l'Eau

5 projets d'aménagement

8 porter-à-connaissance

Objectifs et missions

La mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres est l'une des quatre compétences du SyAGE, structure porteuse depuis 2003. Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'eau (CLE) de l'Yerres, présidée par Guy Geoffroy.

CONTRAT TERRITOIRE EAU ET CLIMAT TRAME VERTE ET BLEUE DE L'YERRES

Le comité de pilotage du contrat Eau et Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres, organisé par le SyAGE s'est tenu le 30 novembre à Chevry-Cossigny. Ce point d'étape essentiel a rassemblé un grand nombre de porteurs de projets et de partenaires. Fabien Roudil, l'animateur du CEC TVB a dressé un bilan exhaustif de 2021.

Le grand rendez-vous annuel du contrat de territoire de l'Yerres

LE CONTRAT REGROUPE :

• 4 PARTENAIRES COFINANCEURS :

l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la région Île-de-France, les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne.

2 MAÎTRES D'OUVRAGE SIGNATAIRES :

la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et le SyAGE

23 MAÎTRES D'OUVRAGE :

Brie-Comte-Robert, Lésigny, Tournan-en-Brie, Draveil, Villeneuve-le-Comte, Vigneux-sur-Seine, Boussy-Saint-Antoine, Combs-la-Ville, Communauté de communes Orée de la Brie, Communauté de communes Portes Briardes, Grand Paris Sud Est Avenir, Val d'Europe Agglomération, Chevry-Cossigny, Férolles-Attilly, Fontenay-Trésigny, Gastins, Jouy-le-Chatel, Mandres-Les-Roses, Neufmoutiers-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Quiers, Santeny, Valenton, Brunoy, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Servon, Yerres,

• PARTENAIRES TECHNIQUES PRINCIPAUX :

AQUI'Brie, département du Val-de-Marne, Fédération de Pêche 77, Chambre d'agriculture 77, CA du Coulommiers et de la Brie, CA Marne et Gondoire, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre. Romain Colas, le président du SyAGE, a insisté sur l'importance de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage tant d'un point de vue technique qu'en matière de sensibilisation pour répondre à l'ambition de ce contrat que sur les « leviers de financement importants pour les politiques publiques de l'eau, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.





Ci-contre de gauche à droite :

Le COPIL a rassemblé de nombreux porteurs de projets et partenaires / L'animation du contrat de territoire, Fabien Roudil, lors de la présentation

Vincent Graffin, directeur territorial Seine Francilienne de l'AESN et le président Romain Colas, lors de la signature

SIGNATURE OFFICIELLE DU CONTRAT EAU ET CLIMAT TRAME VERTE ET BLEUE DE L'YERRES 2021-25

La signature du contrat de territoire a été un temps fort de l'année, le 13 septembre, à Évry-Grégy-sur-Yerres. Le contrat de territoire définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux liées aux milieux aquatiques, à l'adaptation de la gestion de l'eau et des milieux aux effets du changement climatique, à la préservation de la biodiversité, à la qualité des eaux superficielles et souterraines, ainsi qu'à la maîtrise du ruissellement sur le territoire du bassin versant de l'Yerres.

C'est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur ces enjeux sur le bassin versant de l'Yerres. Il décline la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres en cohérence avec les orientations des partenaires et des enjeux identifiés dans le cadre de la révision du SAGE engagée en 2013. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre des actions particulièrement pertinentes au moins trois d'une part pour répondre à l'adaptation au changement climatique, et d'autre part pour favoriser la sensibilisation sur les thématiques eau, biodiversité et climat.

De leur côté, les financeurs (AESN, Région IDF, CD 77, CD 91) s'engagent à soutenir prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de leurs contraintes budgétaires.

Le SyAGE est la structure porteuse du contrat de territoire. Son montant prévisionnel s'élève à 68 millions d'euros HT.

Les différents signataires, maîtres d'ouvrage, partenaires techniques et financeurs ont insisté sur l'importance de la coordination et la dimension partenariale de ce nouveau contrat de territoire, lors de cette cérémonie officielle.



157

actions inscrites pour

68 millions € HT

Restauration du milieu naturel 17

actions engagées sur 50 inscrites

Améliorer la qualité de l'eau

8

actions engagées sur 23 actions inscrites

Maîtrise <u>le ru</u>issellement

1

action engagée sur 9 inscrites

28

actions complémentaires engagées (PCAET, renaturation en ville, travaux issus du schéma directeur d'assainissement)

Territoire du bassin versant de l'Yerres

1041 km²

de superficie (10% de la superficie de l'Île-de-France)

480 994

habitants en 2016 répartis sur

16

communes

58%

territoire à dominante agricole

1%

du bassin de la Seine et des cours d'eau Normands

17

masses d'eau superficielles (16 naturelles et 1 artificielle)

1

masse d'eau souterraine

27

10

ZNIEFF de type

ZNIEFF de type 2

1

site Natura 2000 « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie »

1920 ha

de zones humides identifiées

58 %

26 %

de surface agricole

de forêts









5 FONCTIONNEMENT DU SYAGE

Le fonctionnement du SyAGE s'articule autour du comité et du bureau syndical. Le comité est composé de membres représentant les communes et les collectivités adhérentes, son rôle est d'administrer le syndicat. outre les décisions relatives aux statuts et au fonctionnement, le comité vote le budget, fixe les contributions ou redevances et approuve le compte administratif. Il s'est réuni trois fois en 2022.Le bureau syndical est composé du Président, de quinze vice-présidents, d'un secrétaire et de huit assesseurs. Il s'est réuni neuf fois en 2022.

Président

Romain Colas

Maire de Boussy-Saint-Antoine – Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine

13 Vice-Présidents

1er Vice-Président : Philippe Charpentier

Chargé de l'Exécution des travaux

Maire de Limoges-Fourches - CA Melun Val de Seine

2^{ème} Vice-Président : Thomas Chazal

Chargé des Finances

Maire de Vigneux-sur-Seine - CA Val d'Yerres Val de Seine.

3ème Vice-Président : Bruno Gallier

Chargé de la stratégie de planification et de la gestion patrimoniale des ouvrages eaux usées et eaux pluviales

Maire de Brunoy - CA Val d'Yerres Val de Seine 4ème Vice-Président : Didier Gonzales

Chargé du protocole d'engagement de « Baignade en Seine » 2024 Maire de Villeneuve-le-Roi - EPT Grand-Orly Seine Bièvre

5ème Vice-Président : Marc Cuypers

Chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire de l'Yerres et de ses affluents amont à l'exception du suivi d'exécution des travaux

Maire de Crèvecœur-en-Brie - CC Val Briard

6eme Vice-Président : Michael Damiati

Chargé de l'aménagement urbain «villes résilientes» et des relations avec les usagers des services publics, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales

Maire de Crosne - CA Val d'Yerres Val de Seine

7ème Vice-Président : Guy Usseglio-Viretta

Chargé de la mise en œuvre des outils pour l'atteinte du bon état des eaux (2027) : révisions SDAGE/SAGE/relation nappe-rivière et contrats territoriaux Gretz-Armainvilliers / SMAB / SICTEU / SIAEP de Tournan-en-Brie

Conseiller municipal à Gretz-Armainvilliers - CA Portes Briardes

8ème Vice-Président : Philippe Gaudin

Chargé de la culture du risque inondation fluviale et pluviale et des mouvements de terrain

Maire de Villeneuve-Saint-Georges - EPT Grand-Orly Seine Bièvre

9ème Vice-Président : Nicolas Ducellier

Chargé de l'objectif du « zéro rejet » - maîtrise du ruissellement urbain

Maire adjoint à Villecresnes - EPT Grand Paris Sud Est Avenir

10ème Vice-Présidente : Sylvie Doncarli

Chargée de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) Seine, à l'exception du suivi d'exécution des travaux

Maire adjointe à Draveil - CA Val d'Yerres Val de Seine

11eme Vice-Président : Christian Ghis

Chargé du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) du bassin versant Yerres et de la prévention des inondations amont et aval

Conseiller municipal à Combs-la-Ville - EPT Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

12ème Vice-Président : Christian Ferrier

Chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire de l'Yerres aval et du Réveillon, à l'exception de l'exécution de travaux et de la Liaison Verte

Conseiller municipal à Montgeron - CA Val d'Yerres Val de Seine

13eme Vice-Président : Gilles Carbonnet

Chargé de la Liaison Verte et de l'entretien du patrimoine et des relations avec le milieu associatif

Maire-adjoint à Yerres - CA Val d'Yerres Val de Seine

Secrétaire

Charles Darmon

Conseiller municipal à Varennes-Jarcy - CC de l'Orée de la Brie

Assesseurs

Nicolas Guillien

Maire d'Ozouer-le-Voulgis - CC Brie des Rivières et Châteaux

Gilles Trouvé

Conseiller Municipal délégué à Périgny-sur-Yerres

Métropole du Grand Paris ; EPT Grand Paris Sud Est Avenir

Patrick Vordonis

Maire-adjoint à Ozoir-la-Ferrière - CC Portes Briardes entre villes et forêts

Cécile Spano

Maire-adjointe à Valenton - EPT Grand Orly Seine Bièvre

Max Grandisson

Maire-adjoint à Vaudoy-en-Brie - CC Val-Briard

Nicolas Bragard

Maire-adjoint à Marolles-en-Brie - Métropole du Grand Paris

Jean-Claude Delavaux

Conseiller Municipal à Rozay en Brie

Bertrand Rémond

Maire-adjoint à Aubepierre-Ozouer le Repos

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SYAGE

Le SyAGE est un syndicat mixte composé de 28 communes et de 25 groupements de communes, soit un total de 120 communes, répartis sur 3 départements : Essonne, Seine-et- Marne et Val-de-Marne.

Communes

- 1. Aubepierre-Ozouer-Le-Repos
- 2. Bernay-Vilbert
- 3. Brie-Comte-Robert
- 4. Chateaubleau
- 5. Chatres
- 6. Chevry-Cossigny
- 7. Clos-Fontaine
- 8. Courpalay
- 9. Courtomer
- 10. Favieres
- 11. Fontenay-Trésigny
- 12. Grandpuits-Bailly-Carrois
- 13. Gretz-Armainvilliers
- 14. La Croix-En-Brie
- 15. Le Plessis-Feu-Aussoux
- 16. Lésigny
- 17. Lumigny-Nesles-Ormeaux
- 18. Neufmoutiers-En-Brie
- 19. Ozoir-La-Ferrière
- 20. Pécy
- 21. Quiers
- 22. Rozay-En-Brie
- 23. Saint-Just-En-Brie
- 24. Servon
- 25. Vanville
- 26. Varennes-Jarcy
- 27. Vaudoy-En-Brie
- 28. Verneuil-L'Étang

EGENDES

Code couleur

En bleu : les collectivités adhérant uniquement à la mise en

En rouge : les collectivités adhérant à la GEMAPI et à la mise en œuvre du SAGE

En vert : les collectivités adhérant à l'assainissement et à la mise en geuvre du SAGE

En noir : les collectivités adhérant à l'assainissement, à la GEMAPI et à la mise en œuvre du SAGE.

Signification des abréviations

EPT: Etablissement Public Territorial

CA: Communauté d'Agglomération

CC: Communauté de Communes

SI: Syndicat Intercommunal

SM: Syndicat Mixte

SIVU: Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SMF: Syndicat Mixte Fermé

EPCI

- Metropole Du Grand Paris (MGP), Pour les communes de Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Perigny-Sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- EPT Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). Pour Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.
- EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB). Pour Valenton, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- CA Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS). Pour Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-Sous-Sénart, Vigneux-Sur-Seine et Yerres.
- 33. CA Grand Paris Sud Seine Essonne Senart (CA GPSES)
- 34. CA Mame Et Gondoire
- 35. CA Val d'Europe Agglomération (CAVEA)
- 36. CA Melun Val De Seine (CAMVS)
- 37. CA Coulommiers Pays De Brie (CACPB)

- 38. CC Val Briard
- 39. CC Les Portes Briardes Entre Villes Et Forêts (CCPBVF)
- 40. CC Brie Des Rivières Et Châteaux (CCBRC)
- 41. CC Du Provincis
- 42. CC L'Orée De La Brie
- 43. CC Bassée Montois
- 44. CC Brie Nangissienne
- 45. SI Adduction D'Eau Potable D'Assainissement De La Région De La Houssaye-En-Brie
- 46. SM Alimentation En Eau Potable De La Région De Tournan-En-Brie
- 47. SIVU Brie Pour Le Raccordement A Valenton (SIBRAV)
- 48. SIVU Collecte Et Traitement Des Eaux Usées (SICTEU)
- 49. SMF Assainissement Des Boues (SMAB)
- 50. SMF Centre Brie Pour L'Assainissement Non Collectif
- 51. SI Adduction D'Eau De La Région De Touquin
- 52. SIVU SIAEP Andrezel Verneuil-L'Étang Yèbles
- 53. SMF Alimentation En Eau Potable De La Brie Boisée

LE SYAGE, LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Pas d'études, d'achats ou de travaux sans moyens ni services fonctionnels. Ces derniers sont essentiels dans la gestion quotidienne et le fonctionnement des services opérationnels.

Les missions de la Direction Finances et de la Commande Publique

LE SERVICE DES FINANCES

Il assure la programmation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie budgétaire et financière du syndicat. Il veille à la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget.

LE SERVICE MARCHÉS

Il participe à la réalisation des opérations du SyAGE par la rédaction et la passation des marchés publics. Il travaille en étroite collaboration avec toutes les directions du syndicat pour concrétiser les projets mis en œuvre par les services et détermine la stratégie d'achat la plus appropriée en fonction du secteur d'activité et des contraintes d'exécution. Il intervient ainsi dans toutes les phases de la procédure de passation d'un marché public et en assure le suivi d'exécution.

Il a également une mission de conseil auprès des élus et des agents, et assure une assistance juridique pour garantir une mise en œuvre efficace et sécurisée des marchés.

Les missions de la Direction Ressources Humaines

La DRH assure le contrôle de la mise en œuvre des procédures administratives de gestion des personnels, ainsi que l'obligation légale des conditions de travail. Elle gère le suivi administratif des agents recrutement, carrière, rémunération, mobilité, mais également la formation, la santé, la sécurité au travail, la protection sociale...

Les missions de la Direction Juridique

Cette direction support assure une veille juridique en effectuant un suivi de l'évolution de la règlementation et de la jurisprudence afin d'adapter les pratiques et les actions du SyAGE à ces évolutions. Elle accompagne les élus et les services dans l'élaboration et le suivi des projets nécessitant une expertise juridique, notamment sur la stratégie à adopter dans certains dossiers complexes, par la rédaction de notes sur les règlementations ou sur les risques juridiques le cas échéant. Elle assure également le suivi et le règlement des dossiers de sinistres, des réclamations et contentieux, en défendant les intérêts du SyAGE dans le respect des valeurs du service public.

Les missions de la Direction de l'Administration Générale

LA DAG travaille en transversalité avec l'ensemble des services afin d'en assurer leur bon fonctionnement en mettant à disposition tout le matériel et les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Elle gère et assure la maintenance du siège de la collectivité, du réseau informatique, de la flotte automobile, de la téléphonie, des contrats et marchés y attenant.

Elle a également en charge l'accueil du public, la gestion du courrier, l'organisation des séances, des comités, des bureaux syndicaux et des commissions

Les missions de la Direction de la communication

Elle promeut les actions du SyAGE auprès du grand public et des collectivités adhérentes sur différents supports de communication et sur les réseaux sociaux. Elle contribue à sensibiliser les habitants sur les grandes problématiques et les défis que relève le syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences : culture du risque inondation, préservation de l'environnement, pollution... Elle facilite la communication interne, participe à des évènements locaux liés à la protection de la ressource en eau et de l'environnement.





Ci-dessus : Moulin de Rochopt à Boussy-Saint-Antoine

Objectifs et missions

Le SyAGE exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble du territoire du bassin versant de l'Yerres et sur une fraction du bassin versant Seine au droit de la confluence Seine-Yerres et mise en œuvre du SAGE. Ce territoire d'environ 1100 km² représente plus de 10% de la superficie de l'Île de France.

96 agents au 31-12-2022 dont 3 apprentis

Finances

4578 mandats de dépenses

1217 titres de recettes

LE SYAGE, LES MOYENS FINANCIERS

La structure budgétaire

Le budget du SyAGE s'articule autour de trois budgets

0

LE BUDGET PRINCIPAL : M 14

comprend les charges communes du SyAGE (charges de personnel, charges générales liées au bâtiment...) et la compétence GEMAPI

Il est financé principalement par les contributions des collectivités membres et la participation aux charges communes (participation du budget assainissement et du budget mise en œuvre du SAGE de l'Yerres) et les subventions.

2

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES): BUDGET M 49

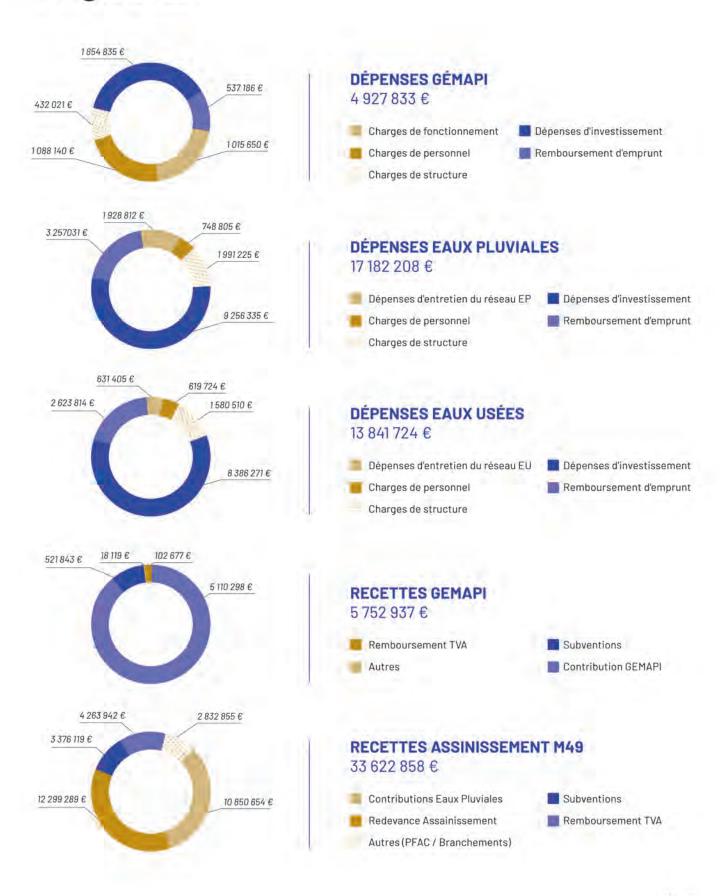
La partie Eaux Usées est financée par la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). La partie Eaux Pluviales par la contribution des collectivités membres. A ceci s'ajoutent les subventions.

3

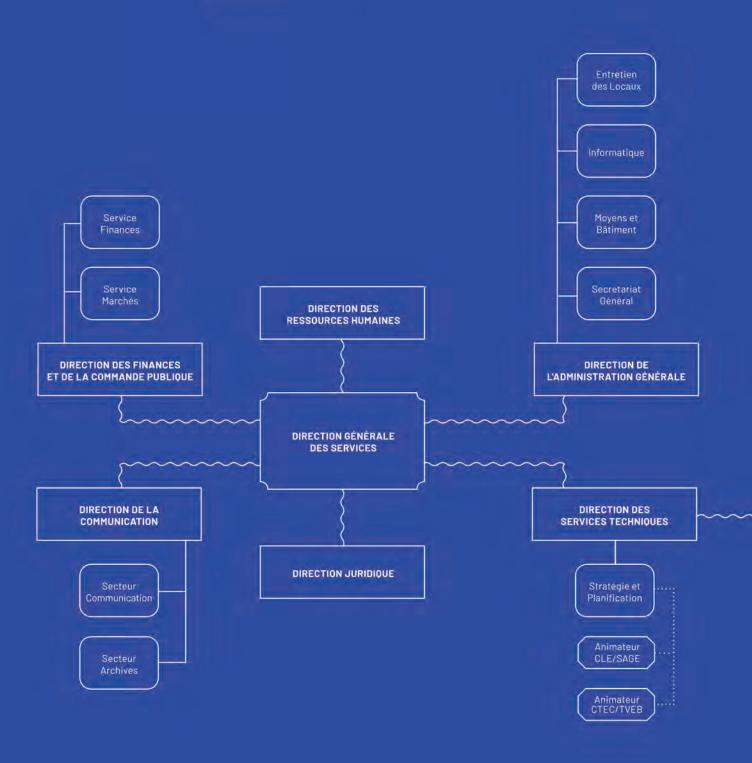
LE BUDGET ANNEXE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES : BUDGET ANNEXE M14

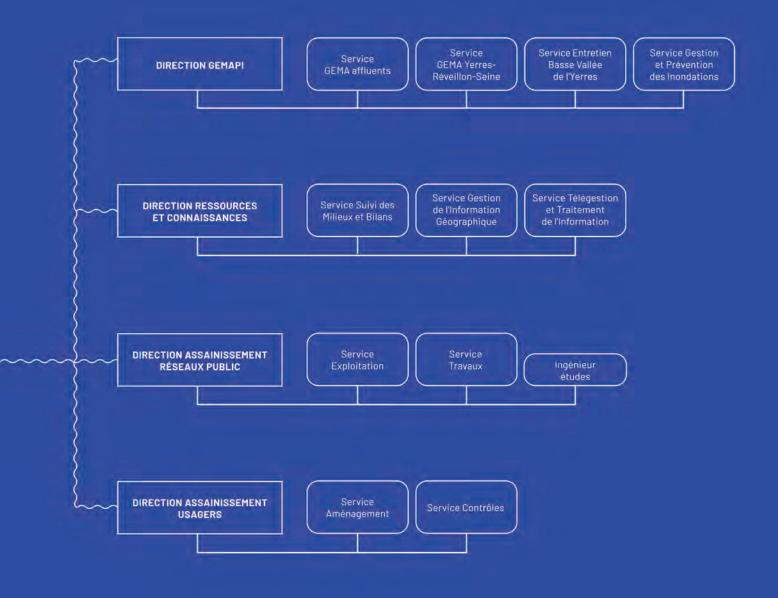
Il comprend la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres. Il est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence, par les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le Conseil régional d'Île-de-France.

Budget 2022



L'ORGANIGRAMME DU SYAGE





Le SyAGE

Le SyAGE, EPAGE de l'Yerres, est, au 31 décembre 2022, un syndicat mixte auquel adhèrent 28 communes et 25 groupements de collectivités territoriales. Le nombre de communes présentes sur le territoire du SyAGE s'élève à 120.

Depuis 70 ans, le SyAGE agit pour une gestion durable et intégrée de la ressource en eau. Il est l'acteur incontournable de la politique de l'eau du bassin versant de l'Yerres / Seine.

Un tel regroupement permet aux collectivités adhérentes de mutualiser leurs moyens et d'engager des investissements qu'elles n'auraient pas pu réaliser séparément.

Le SyAGE est présidé par Romain Colas, (Maire de Boussy-Saint-Antoine et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres - Val de Seine).

Directeur de la publication : Romain Colas

Nombre de numéros : Photos : Alex Bonnemaison Mise en page : Apapa Rosenthal Impression : Desbouis-Gresil

